

# PROJET SOLAIRE DE LAON-COUVRON

*Sur les communes de Couvron-et-Aumencourt, Crépy, Vivaise  
et Chéry-lès-Pouilly*



*Compte-rendu des réunions publiques  
des 8 et 10 avril 2024*

**NEOEN**

---

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

*Ce compte-rendu est une synthèse des sujets abordés par les participants et les intervenants durant les deux réunions publiques, il n'est pas la retranscription littérale de l'intégralité des échanges.*

# INTRODUCTION

Dans le cadre du développement du projet solaire de Laon-Couvron, l'Agence Tact accompagne Neoen dans la démarche d'information et de concertation avec le territoire, qui inclut la mise en place de temps d'échanges entre le porteur de projet et les habitants des communes concernées.

Ceux-ci visent à présenter les enjeux du solaire, mais également à faire émerger des sujets de discussion communs et à définir des mesures d'accompagnement adaptées au territoire et à ses attentes.

Dans cette optique, deux réunions publiques ont permis de lancer la démarche « grand public ». Tenues les 8 et 10 avril 2024 sur les deux territoires intercommunaux concernés, elles visaient à présenter le projet, ses aspects techniques et réglementaires, mais aussi les études menées dans le cadre de son développement, ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en service du parc. Ce premier temps d'introduction au projet a également permis de récolter les coordonnées des habitants et habitantes qui pourraient être intéressés pour participer à des ateliers thématiques.

Ces réunions publiques de lancement seront suivies d'une exposition itinérante, lors de laquelle des panneaux détaillant le projet seront mis à disposition pour consultation dans chaque mairie concernée par le projet.



Réunions publiques de lancement du 8 et 10 avril



Exposition itinérante dans les quatre communes



Ateliers thématiques (à confirmer en fonction du nombre d'habitants intéressés)

Les habitants des 4 communes d'implantation du projet ont été informés de la tenue des deux réunions via une lettre d'information distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Si la réunion qui s'est tenue à Crépy n'a que peu attiré (4 personnes, dont 2 élus), 15 personnes (dont la Maire) se sont rendues à celle organisée à Couvron-et-Aumencourt.

# DÉROULÉ

L'atelier s'est déroulé en 3 temps distincts :

1

Présentation du porteur de projet, de l'historique projet, des résultats des études réalisées et des retombées pour le territoire

2

Partage d'informations sur les démarches d'information et de concertation à destination du territoire

3

Temps d'échanges entre Neoen, les habitants et l'Agence Tact

# LE PROJET EN BREF

## NEOEN, QUI EST-CE ?

Neoen est un acteur de la transition énergétique, présent dans une quinzaine de pays, dont une grande majorité est située en Europe. La société, fondée en 2008, développe des projets solaires (lesquels représentent plus de la moitié de son activité), éoliens et de stockage, et est présent sur tout leur cycle de vie. Au total, ses parcs en exploitation ou en construction représentent une puissance cumulée de 8 GW. Historiquement, Neoen développait ses centrales solaires dans le sud de la France, et des parcs éoliens dans le nord, mais l'amélioration des technologies a permis de diversifier ses activités sur l'ensemble du territoire.

Dans les Hauts-de-France, Neoen développe plusieurs projets solaires, dont certains sur d'anciens sites industriels (Jeumont, Marle). La société exploite également le parc éolien de l'Osière.

À l'échelle nationale, Neoen exploite notamment le parc solaire de Cestas en Gironde, qui dispose d'une puissance équivalente à celle envisagée pour Laon-Couvron.

Une puissance totale  
d'environ 300 MWc

Soit l'équivalent de la  
consommation électrique de  
125 000 personnes

## OÙ EN EST-ON ?

- 2012**  
Départ de l'Armée
- 2022**  
Signature de la promesse de bail  
entre Neoen et les propriétaires
- 2022-2024**  
Développement du projet  
(réalisation des études, définition du  
scenario d'implantation, dépôt de la  
demande de permis de construire et  
transmission à la préfecture)
- 2025**  
Instruction du dossier par les  
services de l'État (dont enquête  
publique) et obtention du permis de  
construire
- 2026-2027**  
Dépollution pyrotechnique  
Construction de la centrale solaire  
Travaux de raccordement au réseau  
national
- 2028**  
Mise en service



# LE PROJET EN BREF

## LES ÉTUDES MENÉES ET LA SÉQUENCE ERC

Pour développer son projet solaire, Neoen mène plusieurs études sur site (écologique, paysagère, pyrotechnique et pollution des sols). Elles sont assurées par des bureaux d'études indépendants.

Les états initiaux écologiques et paysagers ont été finalisés. Ils représentent une base de référence pour l'élaboration de l'étude d'impacts, laquelle est attachée au dépôt de demande de permis de construire. L'étude d'impacts vise à évaluer l'impact de la future centrale sur son environnement. Les bureaux d'études chargés de son élaboration formulent des recommandations au porteur de projet pour éviter, réduire et compenser les impacts écologiques et paysagers générés par le projet : c'est la séquence ERC.

### Études naturalistes (faune et flore)

*Par exemple, des œdicnèmes criards – une espèce protégée d'oiseaux – ont été aperçus par les écologues à certains endroits du site ; Neoen n'implantera pas de panneaux solaires dans les zones où la présence de couples nicheurs est avérée.*

### Étude paysagère

*Pour évaluer l'impact paysager de la future centrale, et définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation en conséquence, des photomontages sont réalisés depuis les lieux de vie les plus proches du parc, dans un périmètre de 5 kilomètres, et depuis la cathédrale de Laon, qui représente un enjeu patrimonial.*

## RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE



**Production d'une énergie locale et décarbonée : environ 300 MWc, soit l'équivalent de la consommation électrique de 125 000 personnes**



**Mobilisation d'une centaine de personnes en phase de construction (1-2 ans) et d'environ 5 emplois à temps plein pour la maintenance du site**



**Environ 1,3 million d'euros de recettes fiscales annuelles générées par le parc à destination des collectivités (calculées sur la base d'une puissance de 300 MWc)**



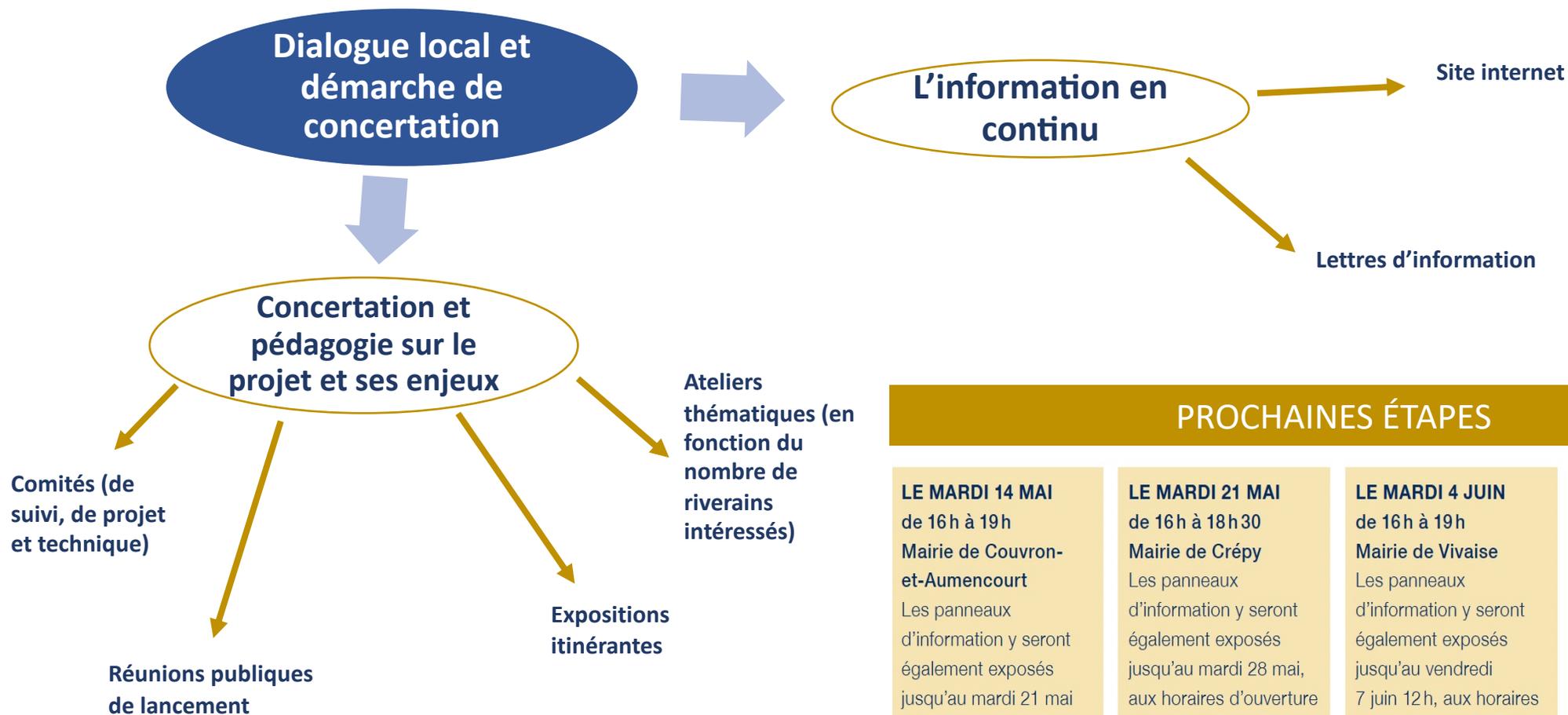
**Loyer annuel correspondant à la location des parcelles dont les collectivités sont propriétaires**



**Financement par Neoen de projets de transition écologique portés par les collectivités, des riverains ou des associations**

# INFORMER ET CONCERTER SUR LE PROJET SOLAIRE

*Pour concevoir et mettre en œuvre une démarche d'information et de concertation adaptée, Neoen se fait accompagner par l'Agence Tact, spécialisée dans le dialogue local.*



## PROCHAINES ÉTAPES

### LE MARDI 14 MAI

de 16h à 19h

Mairie de Couvron-et-Aumencourt

Les panneaux d'information y seront également exposés jusqu'au mardi 21 mai 12h, aux horaires d'ouverture de la mairie.

### LE MARDI 21 MAI

de 16h à 18h30

Mairie de Crépy

Les panneaux d'information y seront également exposés jusqu'au mardi 28 mai, aux horaires d'ouverture de la mairie.

### LE MARDI 4 JUIN

de 16h à 19h

Mairie de Vivaise

Les panneaux d'information y seront également exposés jusqu'au vendredi 7 juin 12h, aux horaires d'ouverture de la mairie.

### LE VENDREDI 7 JUIN

de 16h à 19h

Mairie de Chéry-lès-Pouilly

Les panneaux d'information y seront également exposés jusqu'au vendredi 14 juin, aux horaires d'ouverture de la mairie.

---

## TEMPS D'ÉCHANGES – QUESTIONS / RÉPONSES

# TEMPS DE QUESTIONS / RÉPONSES

*Les réunions se sont clôturées avec des temps de questions-réponses. Ces derniers ont permis d'éclairer certains aspects du projet et de fournir aux participants des informations complémentaires.*

## « Puisque le dépôt du permis de construire est prévu pour juin, on peut dire que le projet est finalisé ? »

Neoen travaille encore avec ses bureaux d'études, et notamment ses interlocuteurs écologues, pour préciser les implantations. De nombreux allers-retours sont nécessaires pour développer un projet qui évite, réduit et compense le mieux les impacts.

## « Les panneaux sont-ils posés sur des structures en acier ? »

La solution privilégiée de Neoen est la fixation des panneaux sur pieux battus ancrés dans le sol. Cependant, sur les zones de pollution pyrotechnique saturées qui sont difficilement dépolluables, des fixations sur longrines béton (bloc de béton posé sur le sol) seront envisagées. La question se pose également pour les surfaces bétonnées, où la solution la plus simple serait de se fixer directement dans le béton si ce dernier est encore en bon état. Des diagnostics béton et structure seront réalisés pour préciser les types de fondation.

## « Quelle sera la hauteur des panneaux hors-sol ? »

Tout dépend du dimensionnement des panneaux. Sur un dimensionnement 3V (dimensionnement qui sera déposé pour le projet Laon-Couvron), la hauteur est d'environ 3 mètres. Sur un dimensionnement 2V – que les porteurs de projets utilisent quand il y a des enjeux paysagers ou patrimoniaux forts à proximité – la hauteur est plutôt comprise entre 2 mètres et 2 mètres 50. Neoen reste néanmoins attentif à l'évolution des technologies : si le dimensionnement venait à être modifié après le dépôt du permis de construire, il faudra que Neoen dépose une demande d'autorisation modificative auprès des services de l'État.

## « Quel sera l'impact visuel depuis Couvron-et-Aumencourt ? »

Pour évaluer l'impact paysager depuis la commune de Couvron-et-Aumencourt, des photomontages seront réalisés depuis plusieurs points, qui correspondent aux principaux lieux de vie (centre, cimetière...). Sur la base de ces photomontages, une des mesures de réduction de l'impact consistera à planter des haies paysagères d'essences locales sur les bordures extérieures du site, afin de masquer la vue.

# TEMPS DE QUESTIONS / RÉPONSES

## « Le parc solaire génèrera-t-il d'autres impacts ? Qu'en est-il de la réverbération ? »

L'impact sonore des parcs solaires est généralement très faible. De plus, ce parc est particulièrement éloigné des habitations. Il ne génèrera donc aucune nuisance sonore pour les riverains. Quant à la réverbération, la DGAC imposait auparavant de réaliser des études d'éblouissement, craignant que la réverbération des panneaux ne crée de gêne pour les pilotes aéronautiques. Ces exigences ont toutefois été revues à la baisse et ne sont plus nécessaires. Car même si une piste d'atterrissage sera recréée en complément du circuit automobile, les retours d'expérience montrent que la gêne occasionnée par la réverbération ne sera que passagère et sera ainsi très limitée.

## « Est-ce que vous êtes le porteur de projet du parc solaire de Samoussy ? »

Non.

## « Et le bail s'étale sur combien d'années ? »

Le bail dure 40 ans.

## « Les panneaux sont-ils fabriqués en France ? »

Aujourd'hui, les panneaux sont fabriqués presque exclusivement en Chine. Deux projets d'usines de fabrication de panneaux sont néanmoins en cours de développement en France, l'approvisionnement du parc de Laon-Couvron dépendra de l'offre disponible en amont de la préparation de la construction.

## « Quelle est la durée de vie d'un panneau ? »

Elle est d'environ 30 ans, cela représente une nette amélioration depuis les débuts des panneaux photovoltaïques.

## « Quelle surface représentera le circuit automobile ? »

Nous ne sommes pas en mesure de répondre sur les caractéristiques précises du projet MSV. Il est néanmoins prévu de maintenir un circuit automobile de plus petite taille et une piste aérienne.

# TEMPS DE QUESTIONS / RÉPONSES

**« Et tous les bâtiments qui sont sur la zone de projet, on en fait quoi ? »**

Du fait des coûts élevés de déconstruction et de dépollution, Neoen fait le choix d'éviter les bâtiments dans la définition de l'implantation du parc solaire. Certains bâtiments pourront néanmoins être démolis par MSV dans le cadre de son nouveau projet.

**« Si tout le monde évite les zones polluées ou amiantées, les verrues vont rester là. C'est dommage. Les contraintes qui ont toujours freiné l'implantation d'autres projets seront toujours là. »**

La responsabilité réglementaire est portée par le propriétaire du terrain (MSV et les communautés de communes). Neoen prend néanmoins en charge une partie importante des coûts de dépollution pyrotechnique.

Pour le projet initial de circuit automobile, des subventions encadrées par le Contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) permettaient de financer des opérations de démolition et de dépollution. Avec l'évolution du projet initial, il n'est pas certain que ces subventions puissent être maintenues.

**« Est-il possible de faire du maraîchage sous les panneaux photovoltaïques ? »**

Oui, c'est alors de l'agrivoltaïsme, qui consiste à concilier une production agricole significative avec la production d'électricité. C'est une approche qui se développe et qui est cadrée par le décret agrivoltaïque paru le 8 avril 2024. Le modèle le plus courant consiste à associer une activité d'élevage ovin avec des panneaux photovoltaïques, mais d'autres filières présentent un fort potentiel : la filière bovine, plus adaptée à certaines régions françaises mais nécessitant des structures plus hautes et robustes, mais également les cultures céréalières, le maraichage ou la production de plantes aromatiques.

Neoen dispose d'un portefeuille de plus d'une centaine de projets agrivoltaïques, mais n'envisage pas un volet agricole, en raison de la pollution pyrotechnique, chimique et métallique.

**« Un projet d'écopâturage est-il envisagé ? »**

Non, car le site est trop pollué. Cela poserait des problèmes sanitaires.

# TEMPS DE QUESTIONS / RÉPONSES

**« Quelles sont les retombées pour les habitants au-delà des retombées fiscales ? Les communes seront-elles alimentées directement en électricité par le parc ? »**

Le fait d'organiser physiquement l'autoconsommation par les collectivités ou entreprises du secteur de l'énergie produite est, dans la pratique, assez compliqué sur le plan technique. En effet, il faudrait prévoir plusieurs postes de livraison pour diviser l'électricité produite, le parc devant être raccordé directement au réseau par des lignes à haute tension en raison de sa puissance. Par ailleurs, l'avantage de l'injection sur le réseau est que l'offre et la demande s'y équilibrent plus facilement pour répondre à la demande sans interruption.

L'autre solution, pour que les riverains bénéficient de retombées directes, est la mise en place d'une offre de fourniture d'électricité à tarif préférentiel, en partenariat avec un fournisseur d'électricité. Neoen a déjà expérimenté cette initiative au périmètre d'un parc solaire à Aix-en-Provence. L'opération n'a pas rencontré un franc succès avec seulement une dizaine de souscriptions : les habitants sont souvent réticents à quitter le tarif réglementé EDF pour se tourner vers un fournisseur d'électricité indépendant.

Les retombées pour les habitants se feront donc de manière indirecte via les ressources fiscales générées pour le budget des communes et des communautés de communes. Avec l'hypothèse d'un projet de 300 MWc, les retombées avoisineront 1,3 million d'euros par an pour les collectivités.

Les mesures d'accompagnement peuvent quant à elles financer des projets locaux, qui apportent un réel bénéfice au cadre de vie des habitants. Ces mesures pourront être discutées avec les élus et les habitants lors des prochains temps de la concertation.

**« Pourquoi les communautés de communes ont-elles un loyer ? »**

Dans le projet initial, la construction de merlons était prévue pour limiter l'impact visuel et sonore du parc automobile. Dans ce cadre, MSV a rétrocédé certaines parcelles aux intercommunalités pour l'obtention de subventions. Aujourd'hui, ces parcelles accueilleront des panneaux solaires, ce qui génèrera un loyer pour les communautés de communes du Pays de la Serre et du Pays de Laon.